

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 13 septembre 2021

CCPC/2021256-003

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (30) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET (pouvoir à M. GARCIA), P. CAMPS, J. COLL, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES (pouvoir à J-L. DEMELIN), A. LUNEAU, D. MARIN (pouvoir à P. BATAILLE), F. MARTIN (pouvoir à H. BAUDET), F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PONS, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS (pouvoir à P. PETITQUEUX), G. VICENS.

Date de convocation : 7 septembre 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : Marchés de travaux atelier de découpe-ZAE Capcir : attribution.

Le lundi 13 septembre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle à l'Assemblée dans le cadre de la compétence « action de développement économique », gère les Zones d'Activités Economiques (ZAE) sur son territoire.

Il en va ainsi, notamment, de la ZAE aménagée sur le territoire de la commune de Matemale (66210).

Le gérant d'une entreprise de boucherie charcuterie du territoire a exprimé le souhait d'acquérir l'une des parcelles disponibles sur cette ZAE pour y installer un atelier de découpe et de transformation de viandes.

Pour des raisons financières, son projet d'acquisition et de construction ne pourra aboutir que par le biais d'un crédit-bail consenti par la Communauté de Communes, ainsi que par l'obtention de subventions.

Marché ordinaire/procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique

Le marché de travaux correspondant est alloté en 13 lots.

Montant estimatif des 13 lots décrits ci-dessous : 1 035 825,00 € HT.

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots de 11 mois hors interruption hivernale.

Les travaux devraient se dérouler en deux phases : Octobre à novembre 2021, avril à novembre 2022.

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur : www.e-marchespublics.com le 26.07.2021

Résultat de la consultation :

La procédure a été clôturée le 20 août 2021 à 17h et 13 offres ont été reçues dans les délais (validité des offres 120jrs)

Lot n°1 : VRD

- SAS ARENY (66) 06.08.2021 11h37
- Entreprise COLAS (66) 18.08.2021 10h33

Lot n°2 : GROS-CŒUVRE

- Entreprise JOSENDE (66) 18.08.21 15h42
- Entreprise PATRI-IMMO (84) 19.08.2021 8h24

Lot n°3 : CHARPENTE BOIS-COUVERTURE BAC ACIER

- SAS WILL (66) 20.08.21 14h27

Lot n°4 : ETANCHEITE

- Aucune offre reçue

Lot n°5 : MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM

- ALU CERDAGNE CAPCIR (66) 10/08/2021 à 15h17
- MBS (66) 18/08/2021 à 17h42

Lot n°6 : PANNEAUX ISOTHERMES

- Aucune offre reçue

Lot n°7 : PLATRERIE-FAUX PLAFONDS-PORTES INTERIEURES

- RENOVBAT (66) 17/08/2021 à 16h00
- Entreprise PATRI-IMMO (84)

Lot n°8 : INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE

- TOTAL DIRECT ENERGIE SOLUTIONS 15/08/2021 à 19h00
- CEGELEC PERPIGNAN (66) 18/08/2021 à 16h29

Lot n°9 : ELECTRICITE-COURANTS FAIBLES

- CEGELEC PERPIGNAN (66) 18/08/2021 à 16h27
- BEEI DM (31) 20/08/2021 à 10h22
- JP FAUCHE S.A. (66) 20/08/2021 à 16h59

Lot n°10 : PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION

- CEGELEC PERPIGNAN (66) 10/08/2021 à 15h33

Lot n°11 : FROID INDUSTRIEL

- Aucune offre reçue

Lot n°12 : CHAPES-CARRELAGE-FAIENCE

- Aucune offre reçue

Lot n°13 : PEINTURE

- PATRI-IMMO 19/08/2021 à 08h28

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

-Critère prix : 50%

-critère valeur technique : 50%

Précisions sur les moyens matériels et humains (notation sur 20%)

Organisation de chantier (notation sur 20%)

Gestion des déchets de chantier (notation sur 10%)

La Commission MAPA réunie le vendredi 10 Septembre 2021 a proposé les choix suivants :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT € HT	OBSERVATIONS
Lot n°1 : VRD	COLAS	115 000.00	
Lot n°2 : GROS-OEUVRE	JOSENDE	205 525.03	
Lot n°3 : CHARPENTE BOIS-COUVERTURE BAC ACIER	WILL	192 149.39	
Lot n°4 : ETANCHEITE			Aucune offre reçue Article R21.22-2 : Marché sans publicité ni mise en concurrence et/ou relance de procédure
Lot n°5 : MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	MBS	24 962.08	
Lot n°6 : PANNEAUX ISOTHERMES			Aucune offre reçue Article R21.22-2 : Marché sans publicité ni mise en concurrence et/ou relance de procédure
Lot n°7 : PLATRERIE-FAUX PLAFONDS-PORTES INTERIEURES	RENOVBAT	31 891.96	
Lot n°8: INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE	CEGELEC	34 900.00	
Lot n°9: ELECTRICITE-COURANTS FAIBLES			2 nd tour de négociation
Lot n°10 : PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION			Classement offre Inappropriée supérieure au crédit budgétaire alloué à ce lot.
Lot n°11 : FROID INDUSTRIEL			Aucune offre reçue Article R21.22-2 : Marché sans publicité ni mise en concurrence et/ou relance de procédure
Lot n°12 : CHAPES-CARRELAGE-FAIENCE			Aucune offre reçue Article R21.22-2 : Marché sans publicité ni mise en concurrence et/ou relance de procédure

Lot n°13 : PEINTURE	PATRI IMMO	12 588.41€	

Le Président demande à l'Assemblée de se prononcer.

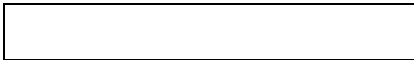
OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver les propositions de la Commission MAPA, telles que détaillées ci-dessus :
 - Attribution des marchés pour les lots 01, 02, 03, 05, 07, 08 et 13 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
 - Relancer un 2nd tour de négociation pour le lot 09.
 - Classer des lots 04, 06, 11 et 12 infructueux car aucune offre n'a été reçue et d'autoriser à relancer une nouvelle consultation ou/et en référence à l'article R21.22-2 de mener un marché sans publicité ni mise en concurrence.
 - Classer le lot 10 infructueux car l'offre de ce lot a été considérée comme inappropriée car les crédits budgétaires alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de financer l'offre.
- De donner tous pouvoirs au Président pour signer les marchés attribués, ainsi que tous documents afférents à ces marchés.
- De donner tous pouvoirs au Président pour mener à bien les négociations.
- D'autoriser le Président, agissant en tant que responsable du pouvoir adjudicateur, à retenir les offres négociées les plus avantageuses, selon les critères désignés au Règlement de consultation.
- D'autoriser le Président à signer les marchés sans publicité ni mise en concurrence des lots 4, 6, 11 et 12, ainsi que tous documents afférents à ces marchés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 13 septembre 2021



Pierre BATAILLE
Président

